

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Monteipdon

63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-03-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 juin à 9h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 13 juin 2024.

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 10 Pouvoirs : 0
Votants : 10

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE); Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Marc CARRIAS (EFFIAT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX)

Excusés :

Sébastien BLANC (LOUBEYRAT); Olivier COUCHARD (MANZAT); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Karina MONNET (ARTONNE); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Monsieur Marc CARRIAS a été élu secrétaire de séance.

Objet : DEVOIEMENT DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES SUR LE SITE DE PESCHADOIRES

Pour mémoire, des crédits sont inscrits au budget 2024 du Syndicat de Sioule et Morge pour la réalisation du projet de dévoiement des réseaux d'eaux pluviales sur le site de Peschadoires, à hauteur de 130 000 € HT pour l'ensemble maîtrise d'œuvre + travaux.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu de poser 75 ml de canalisation d'eaux pluviales de diamètre 600 mm, et d'aménager un bassin tampon avec une évacuation vers la Sioule.

L'objectif est de dévoyer un réseau qui collecte les eaux de ruissellement des parcelles situées en amont du site de production d'eau potable de Peschadoires, afin de protéger la ressource et de fiabiliser le comptage de la surverse de la ressource.

Actuellement, le point de rejet du réseau d'eaux pluviales à dévier se situe dans le bassin à ciel ouvert existant sur le site de Peschadoires, ce bassin étant également la résurgence de la source de Peschadoires.

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée pour ce « projet de déviation des eaux de ruissellement à la Sioule ».

Le critère de sélection des offres est le critère prix.

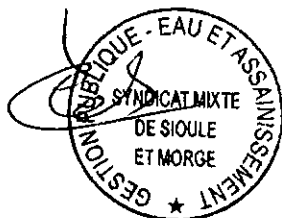
Les entreprises suivantes ont présenté une offre avant la date limite fixée au jeudi 20 juin 2024 à midi :

BARBIERO à Désertines (03)	94 254,50 € HT
COUDERT à Vernines (63)	149 817,00 € HT

Le Président demande donc au Bureau Syndical de se positionner quant à l'entreprise à retenir.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise BARBIERO (94 254,50 € HT) pour la réalisation de ces travaux,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 22 juin 2024,

Le Président,
Luc CAILLOUX